

Forum CC



Elections au Comité central

Madame, Monsieur,

Jusqu'à présent, j'étais d'avis que la composition du Comité central de la FMH devrait refléter adéquatement la diversité des disciplines médicales. Je dois malheureusement constater qu'à l'exception d'un chirurgien médecin-chef d'un hôpital public et d'un orthopédiste de la clinique Schult-hess, aucun spécialiste exerçant comme médecin agréé n'est candidat. Je ne m'étonnerai pas, dès lors, que la FMH continue à ne pas défendre nos intérêts. En tant que gynécologue et médecin agréé, je ne me sens pas représenté par un Comité central composé de la sorte. Je suis même convaincu que les médecins spécialistes sont exclus de cette organisation. Pour moi, et sûrement aussi pour d'autres spécialistes, un tel Comité central est inacceptable et je vous prie de bien vouloir nous proposer une équipe plus équilibrée.

Dr Stephan Probst

Réponse

Cher Collègue,

L'élection du Comité central est un processus totalement ouvert et démocratique, lors duquel

tout membre de la FMH peut se proposer aux voix de la Chambre médicale; il n'est pas rare que divers groupements régionaux ou de spécialistes soutiennent un-e ou plusieurs candidat-e-s.

La liste de candidats que vous avez pu découvrir dans le BMS n° 20 est donc l'image de l'intérêt de divers membres de la FMH pour le Comité central – personne n'a évidemment été exclu et tout le monde était évidemment au courant de la tenue de la Chambre médicale. Je précise aussi que le Comité central sortant n'a aucun rôle dans l'élaboration de la liste des candidats; la préparation des élections est donc un «processus spontané»!

Ceci dit, la place des médecins agréés est actuellement bien reconnue dans la FMH, et leurs besoins et demandes sont pris en compte avec beaucoup d'attention; tout le domaine DRG est un bon exemple de l'ouverture constructive du Comité central à ces membres, qui sont d'ailleurs nombreux et tiennent dans le système de santé un rôle important.

Enfin, vous n'aurez pas manqué de noter que la proportion des médecins spécialistes dans le nouveau Comité central est importante.

*Dr Jacques de Haller,
président de la FMH*

Courrier au BMS



Gefängnisarzt – mit beiden Beinen im Gefängnis?

Unter obigem Titel erheben Dr. Reto Gross und Dr. Andreas Würmli in der SÄZ [1] schwere Vorwürfe, unter anderem auch gegen die St. Galler Strafjustiz. Was war geschehen? Nach einem Todesfall eines Häftlings eröffnete die St. Galler

Anklagekammer unter ausdrücklichem Hinweis auf die Unschuldsvermutung gegen die beiden Ärzte ein Strafverfahren wegen fahrlässiger Tötung, damit eine allfällige strafrechtliche Verantwortung für den Todesfall sorgfältig abgeklärt werden konnte. Ein rechtsmedizinisches Gutachten stellte Behandlungsfehler fest, welche durch ein zweites Gutachten relativiert wurden. Das Strafverfahren gegen den einen Arzt wurde schon von der Staatsanwaltschaft mit der Begründung aufgehoben, er sei seiner Aufgabe mit der nötigen Sorgfalt nachgekommen (was einem Freispruch